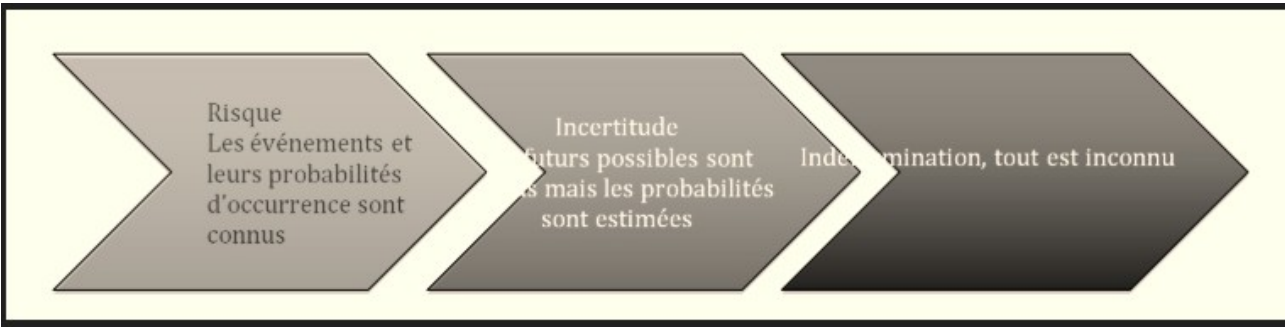


MEMO COMMENT L'ASSURANCE ET LA PROTECTION SOCIALE CONTRIBUENT-ELLES A LA GESTION DES RISQUES DANS LES SOCIETES DEVELOPPEES ?

Introduction

- Une introduction à l'approche économique standard du risque et de l'assurance visant à présenter les mécanismes fondamentaux.
- Le « risque » : événement à la survenance incertaine (au sens commun terme) qui peut affecter le bien-être de l'individu, positivement ou négativement.

• Un risque est un danger potentiel pour lequel il est possible de calculer la probabilité qu'il se produise.



- soit des dépenses importantes
- soit une diminution sensible des revenus habituels de l'individu (maladie, accident, perte d'emploi, vieillesse).

On constate que la notion de risque est liée à trois caractéristiques:

- des victimes potentielles
- une survenue aléatoire
- un coût variable

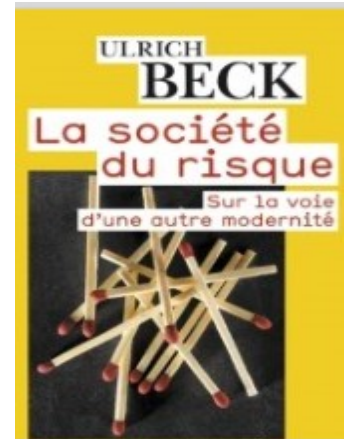
Risques
En économie, événement probabilisable (plus ou moins prévisible) amenant à des calculs sur l'ampleur des pertes et des gains qu'il entraîne pour l'individu pour savoir s'il s'assure contre ce risque.

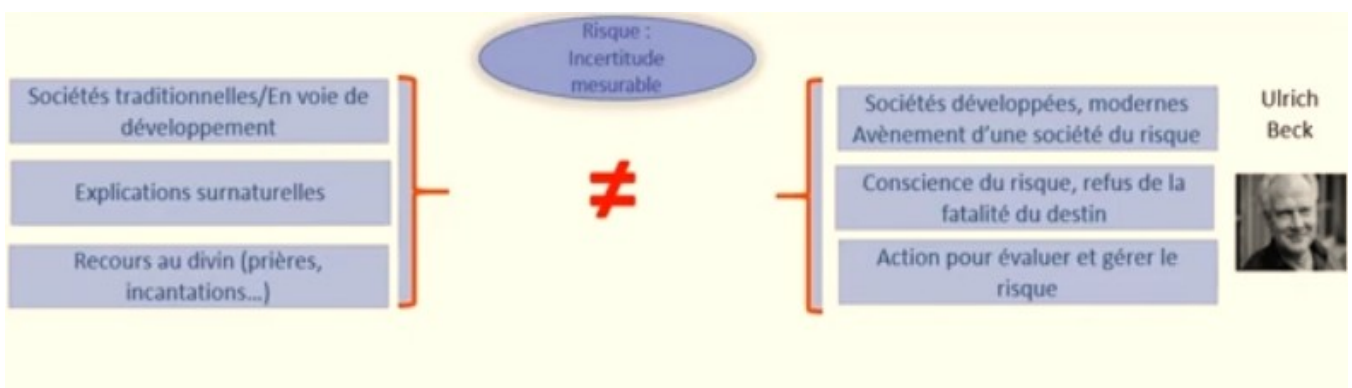
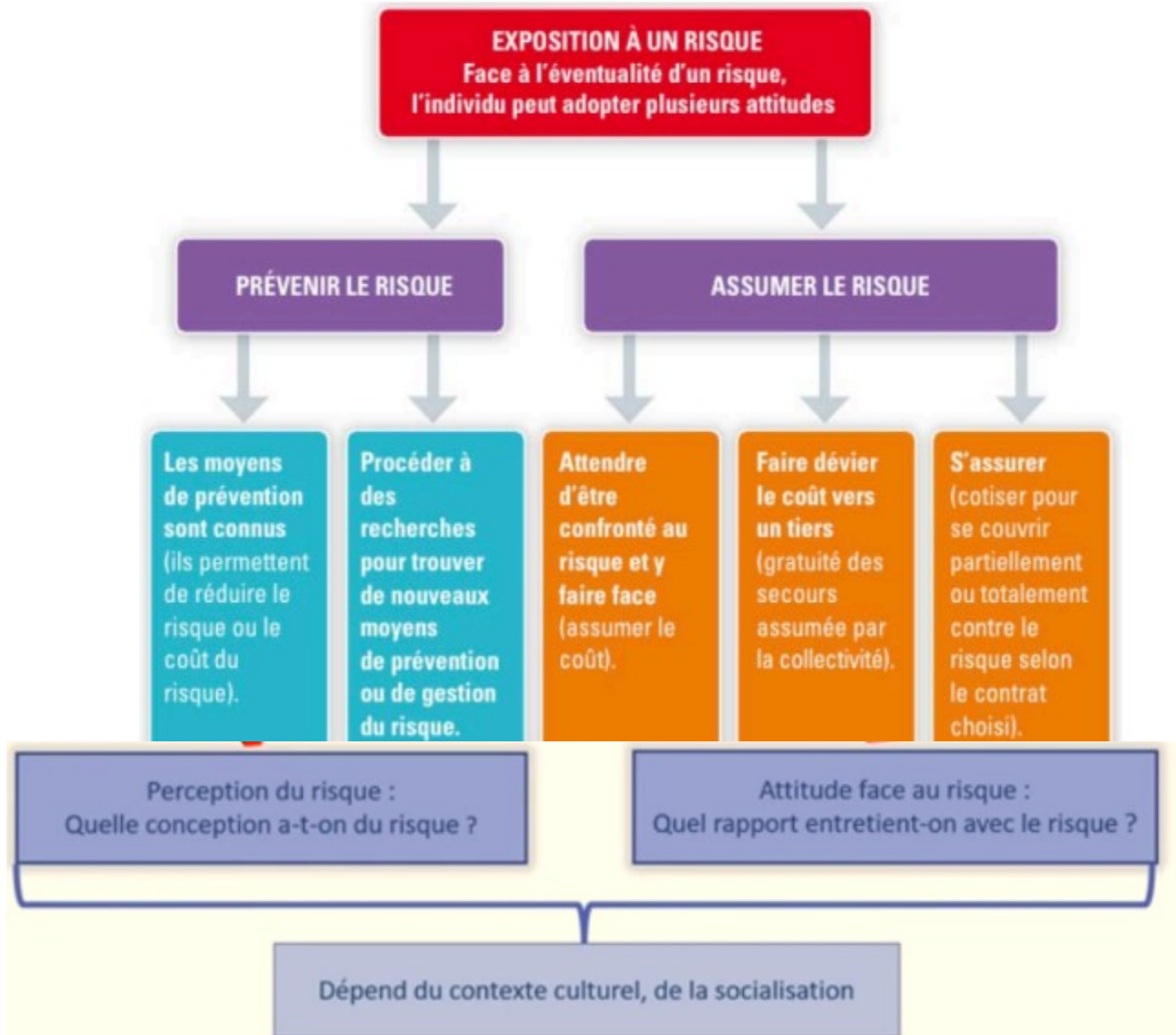
Neutralité au risque

- On considère que les agents à forte capacité financière peuvent se permettre d'être neutres au risque :

- Banques, Assurances, Sociétés Financières Non Bancaires

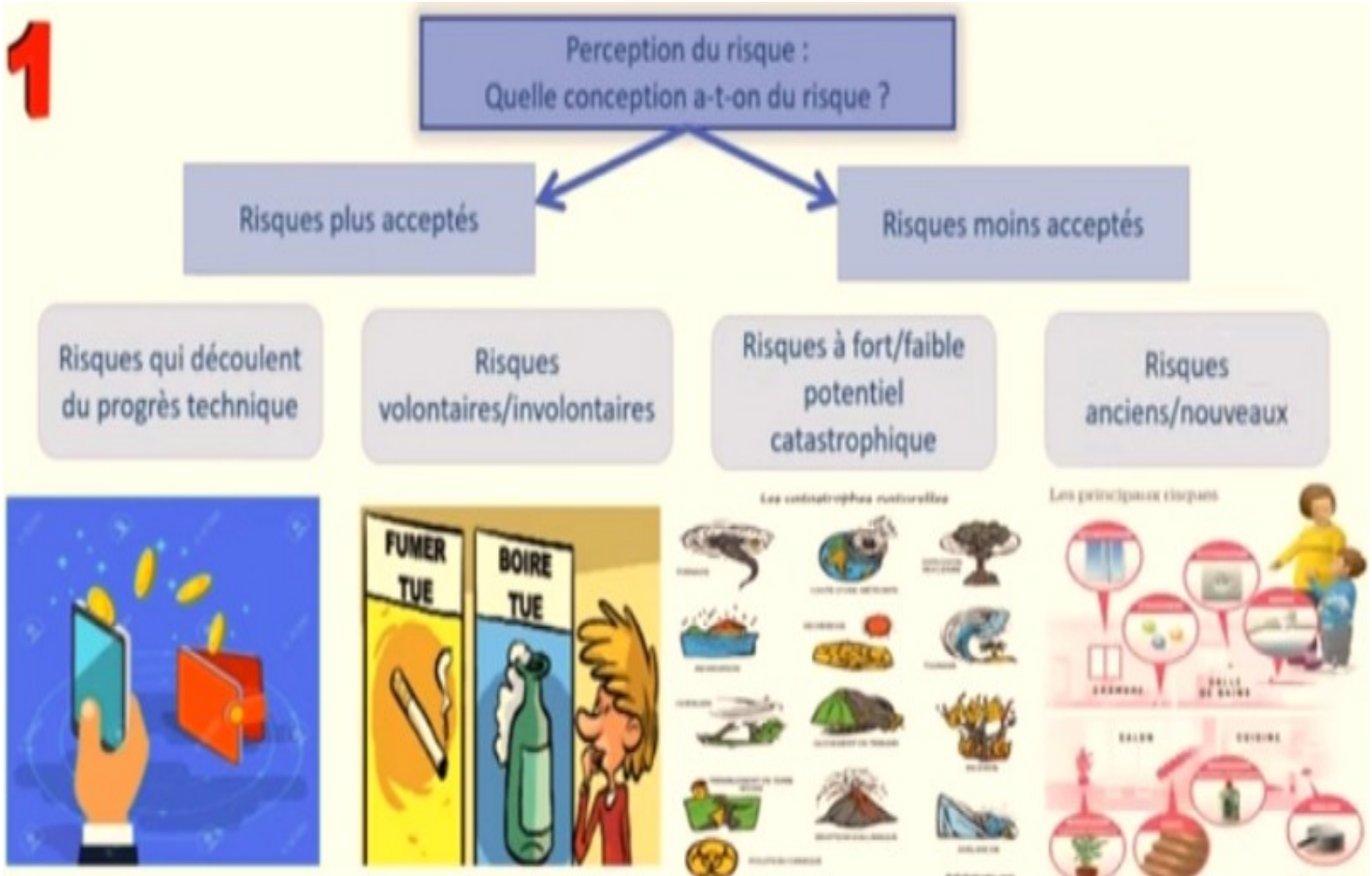
	Société de classe	Société du risque
Système de valeurs	Idéal d'égalité	Idéal de sécurité
Utopie	Objectifs de transformation sociale à contenu positif	Contenu négatif et défensif
Objectif	Aller vers le mieux	Empêcher le pire
Rêve	Avoir leur part du gâteau	Etre épargné par ce qui est toxique
Force motrice	J'ai faim !	J'ai peur
Communauté	Communauté de misère	Communauté de peur



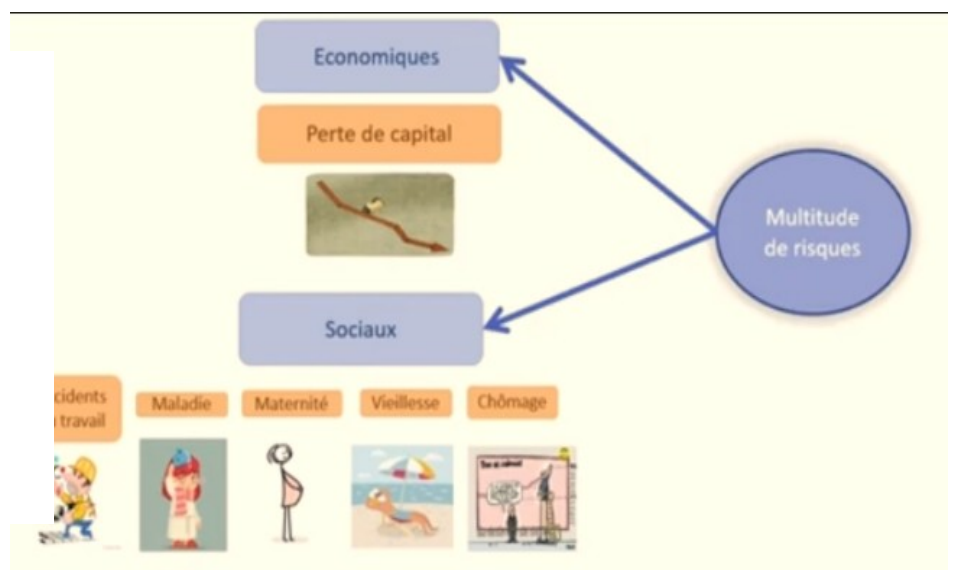


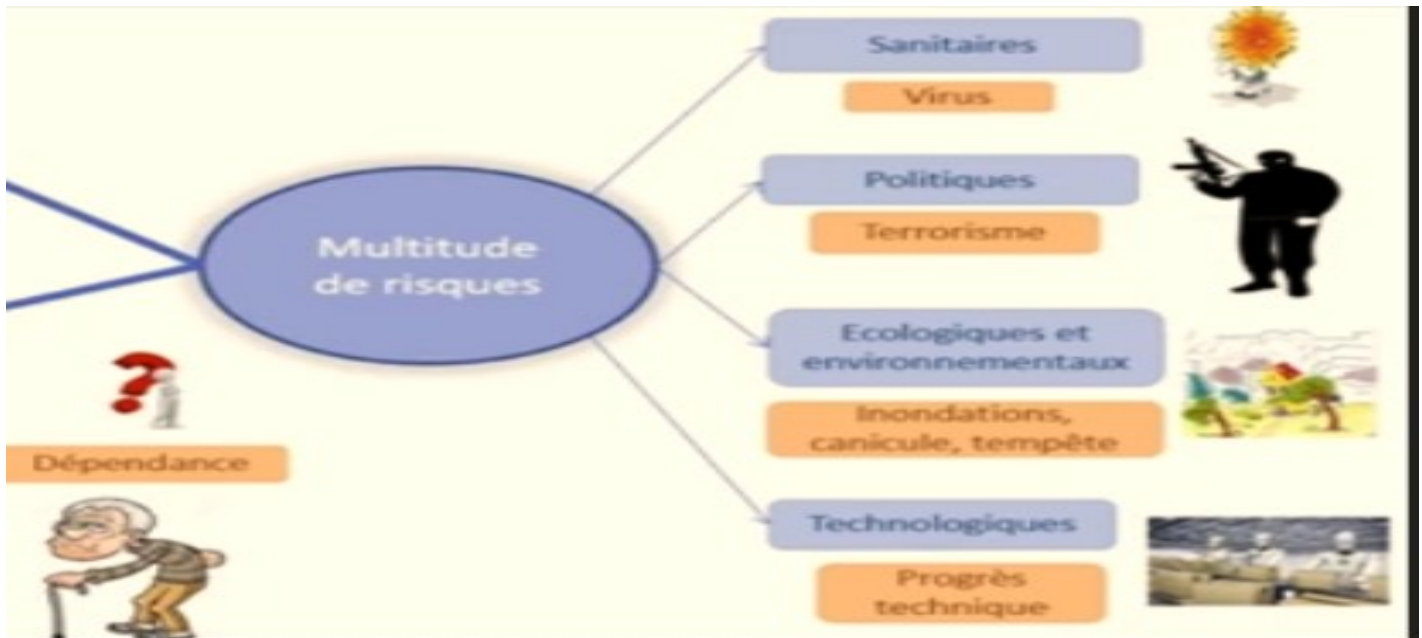
Société du risque

« Le risque est en nous-mêmes ; nous sommes tous, quelles que soient notre bonne santé ou l'absolue moralité de notre conduite, des risques les uns pour les autres. Le risque est le mode moderne du rapport à autrui. (Ewald, 1986, 20.)



- 23,4 LE TERRORISME
- 19 LE CHÔMAGE
- 13 LA MISÈRE ET L'EXCLUSION
- 9,4 LA DÉGRADATION DE L'ENVIRONNEMENT
- 8,7 LES BOULEVERSEMENTS CLIMATIQUES
- 4,9 L'INSÉCURITÉ
- 4,5 LA QUALITÉ DES SOINS MÉDICAUX
- 4,2 LES CONSÉQUENCES DE LA CRISE FINANCIÈRE
- 3,6 LES TOXICOMANIES (DROGUE, ALCOOLISME, TABAGISME...)
- 2,4 LES ACCIDENTS DE LA ROUTE
- 2,2 LES RISQUES NUCLÉAIRES
- 1,8 LES RISQUES ALIMENTAIRES
- 1,4 LES RISQUES CHIMIQUES
- 1,3 LE SIDA

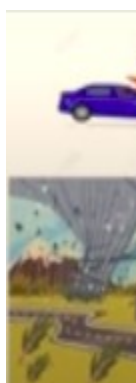


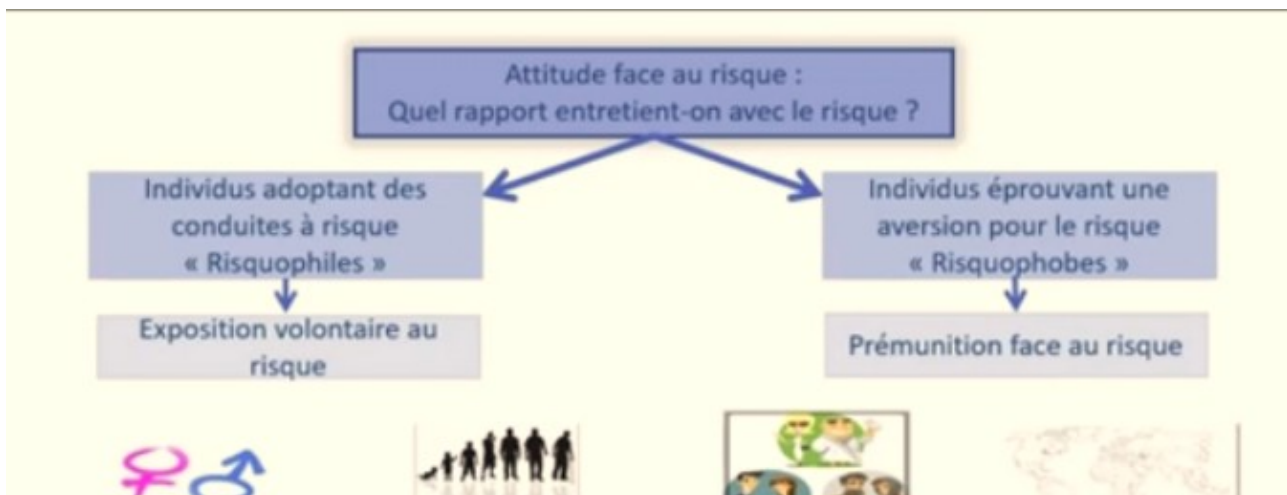
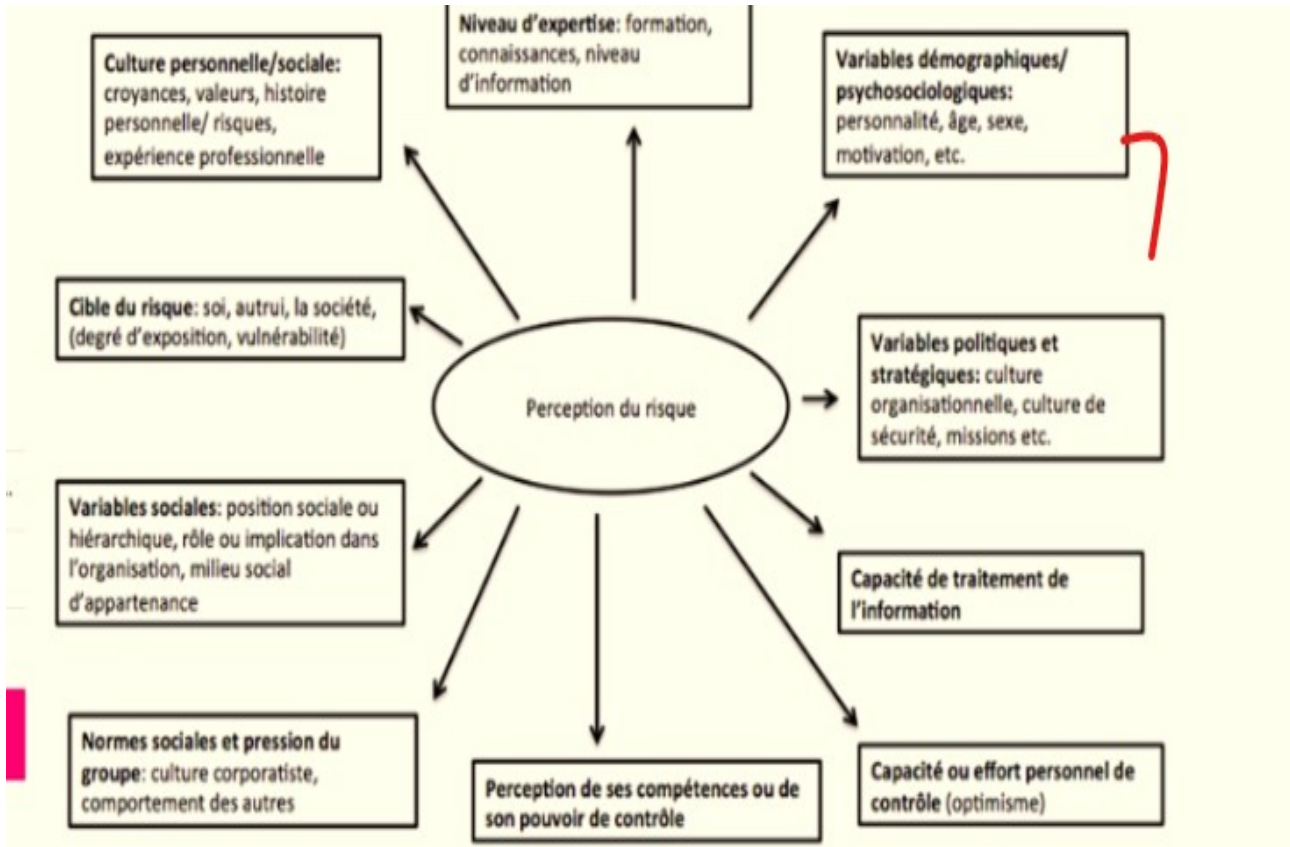


Quid de l'attitude face au risque ?

- Remarque : les probabilités qu'on se donne peuvent être objectives (services météo) ou parfaitement **subjectives** (intuition...) : l'agent fait comme il veut.
- Idem, chacun a une *attitude face au risque* que l'on ne juge pas. C'est une **préférence**, individuelle, subjective, ni bonne ni mauvaise.

PERCEPTION DES RISQUES ET EXPOSITION AUX RISQUES

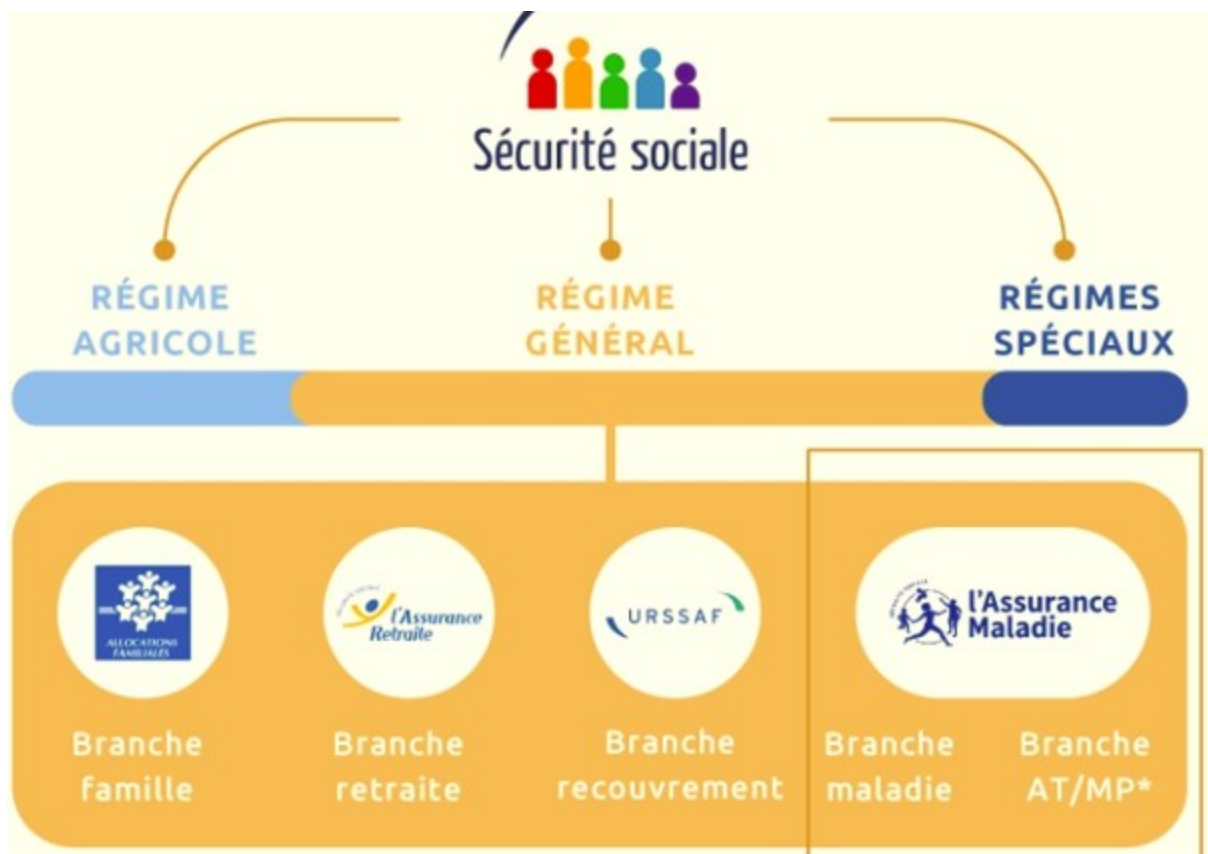
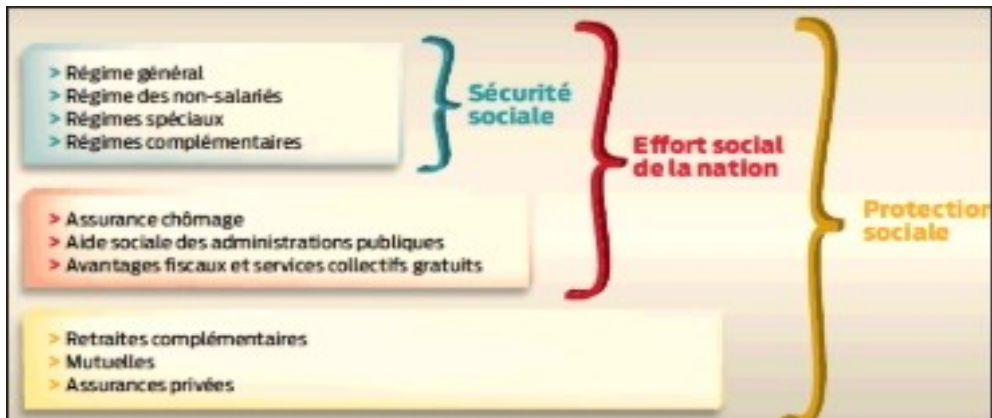


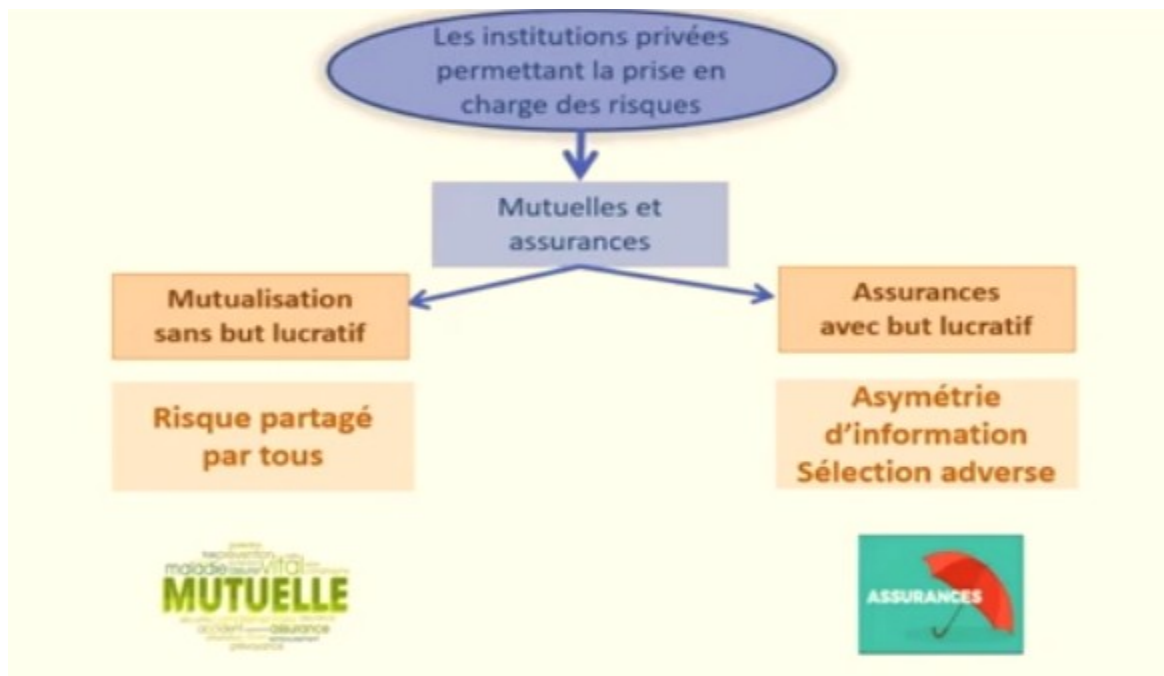
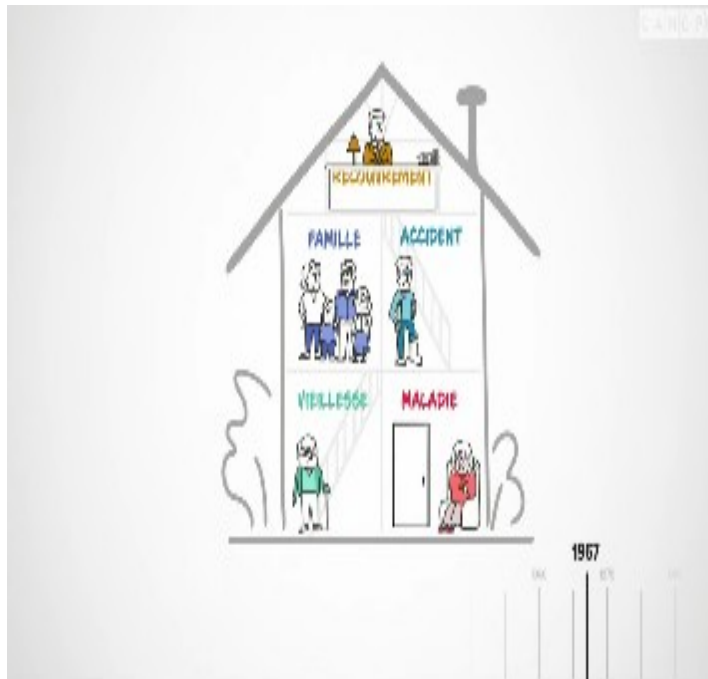


3. Tous les individus ont-ils la même aversion pour le risque ? de quoi dépend-elle ?

Tous les individus ont une aversion pour le risque mais celle-ci est plus ou moins forte, comme le montre le texte, elle dépend

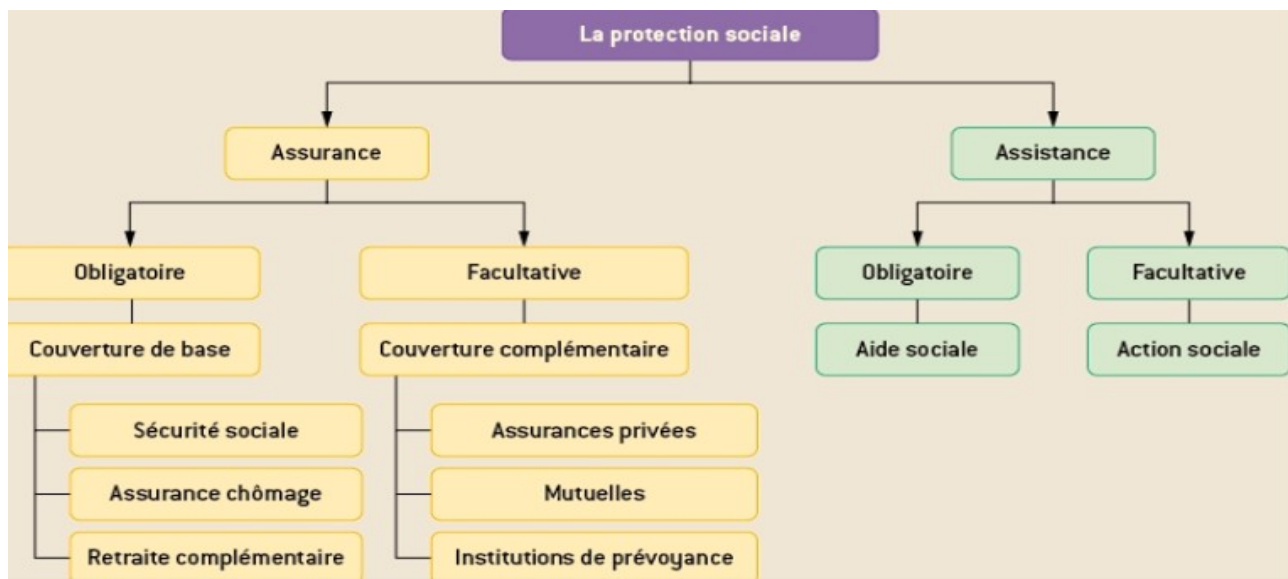
- de son niveau de richesse (ici d'épargne) : on peut en effet prendre le risque de perdre 100 euros lorsque l'individu a une richesse suffisante, lorsque cela constitue la seule richesse de l'individu, l'aversion au risque sera beaucoup plus marquée.
- de facteurs psychologiques
- l'histoire personnelle de l'individu







- Santé {
 - Maladie
 - Invalidité
 - Accidents du travail-maladies professionnelles
- Vieillesse, survie {
 - Vieillesse
 - Survie
 - Famille
- Emploi {
 - Insertion et réinsertion professionnelle
 - Chômage
 - Logement
 - Pauvreté-exclusion sociale



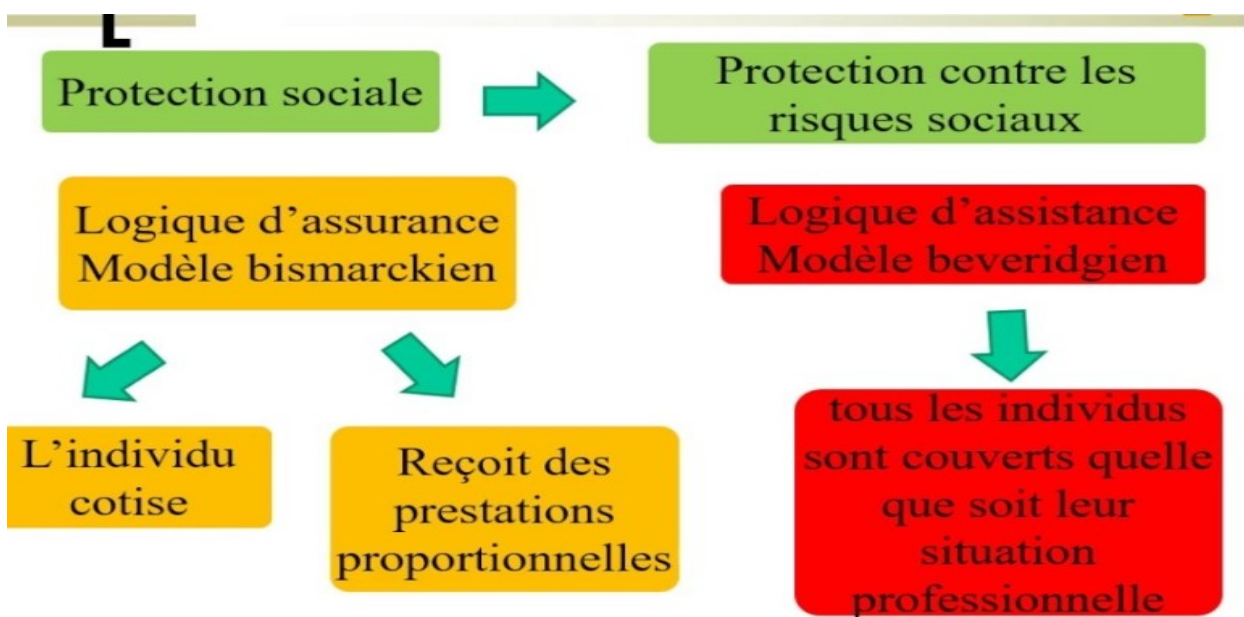
	formes de redistribution	
	Redistribution horizontale	Redistribution verticale
Cotisation		
CSG	Volonté de réduire les inégalités	faible
Impôts sur	Modalités d'octroi des prestations	Indépendantes du revenu des ménages
Taxes sur	Sens des transferts	Entre ménages de composition différente
TVA		
Taxes et impôts sur le patrimoine		

Logique d'assistance

Versement de prestations sociales aux personnes les plus démunies. Souvent exclues de l'emploi, elles ne peuvent pas cotiser et l'assistance leur assure un minimum de ressources.

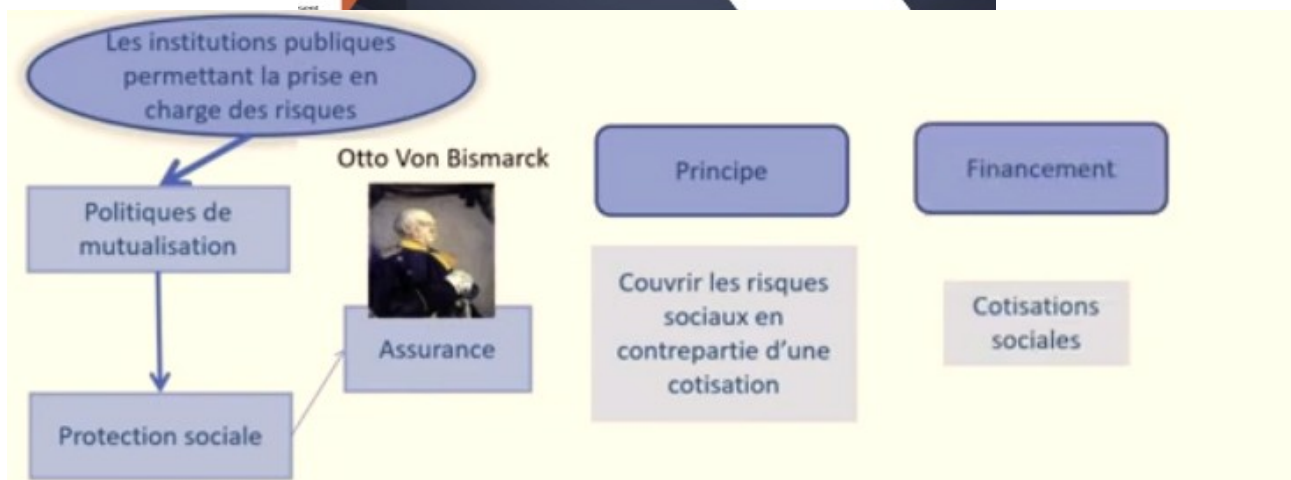
Logique d'assurance

Prise en charge des risques sociaux organisée sous le principe de l'assurance, c'est-à-dire que le versement d'une prestation sociale est soumis au paiement au préalable de cotisations sociales.



	ASSURANCE	ASSISTANCE	
Principe	Assurance Mutualisation des risques entre personnes actives	Assistance Aide aux plus démunis	résées sous (aux plus de
Mode de financement	Cotisations ouvrant des droits	Financement collectif par l'impôt	
Conditions pour bénéficier du système	Cotisation préalable Réalisation d'un risque couvert par l'assurance	Pas de cotisation préalable Faibles ressources personnelles	en fonction individus, ur effort
Type de prestations	Prestations contributives (transferts liés à la contribution)	Prestations monétaires ou en nature	
Type de droits ouverts	Droits objectifs (mêmes droits pour tous)	Droits subjectifs (liés à la situation spécifique d'une personne ou d'un ménage)	vieillesse,
Type de solidarité	Contributive Redistribution entre actifs-cotisants	Non contributive Redistribution universaliste entre citoyens	

	Assurance	Assistance
Allocation chômage	X	
CMU		X
Remboursement de soins par la Sécurité Sociale	X	
Pensions de retraite	X	
RSA		X



Exemple

Allocations chômage
Indemnités retraite

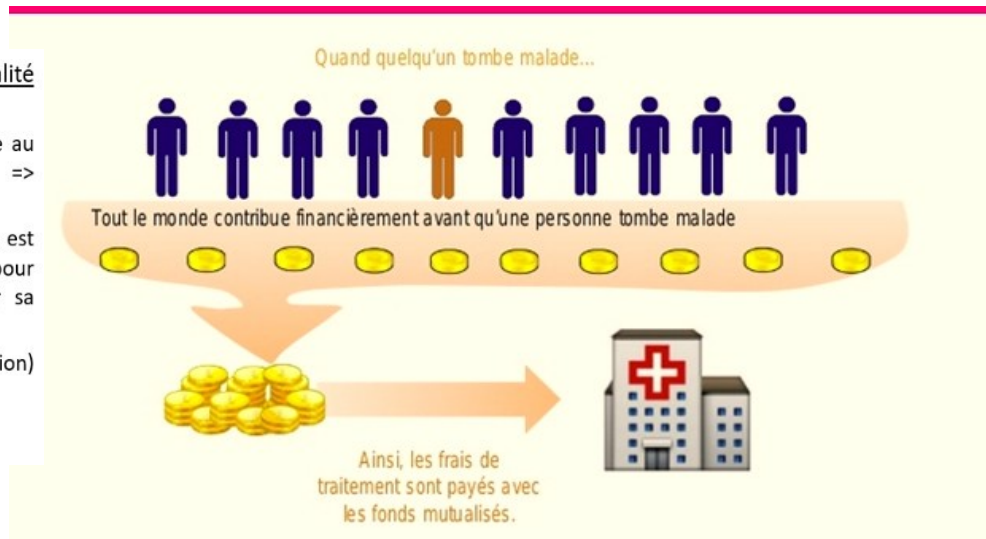
Tous les salariés doivent adhérer au système et le financement est assuré par des cotisations salariales et patronales

Couverture pour les travailleurs

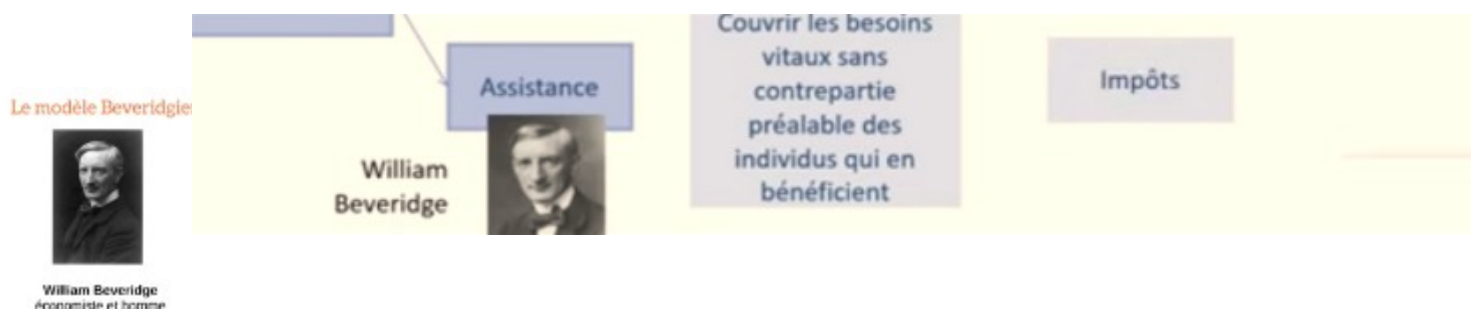
= Concerne les salariés et les employeurs

Le principe assurantiel (« pur ») : mutualisation et neutralité actuarielle

- Principe assurantiel « pur » : mutualiser la protection face au risque au sein d'un groupe d'individu à risques identiques => prime d'assurance unique
- Principe de « neutralité actuarielle » : la prime d'assurance est strictement proportionnelle au risque (= au coût engendré pour l'assureur par la survenance de ce risque pondéré par sa probabilité de survenance)
- Principe de justice commutative : on reçoit (en indemnisation) proportionnellement à ce que l'on verse (et vice versa)
- Mutualisation, mais pas de solidarité



ASSISTANCE



Principe d'universalité

= Couvrir toute la population contre tous les risques sociaux.

Principe d'uniformité

= Prestations standardisées pour assurer un minimum vital.

Principe d'unité

= Système géré par une seule et même administration publique.



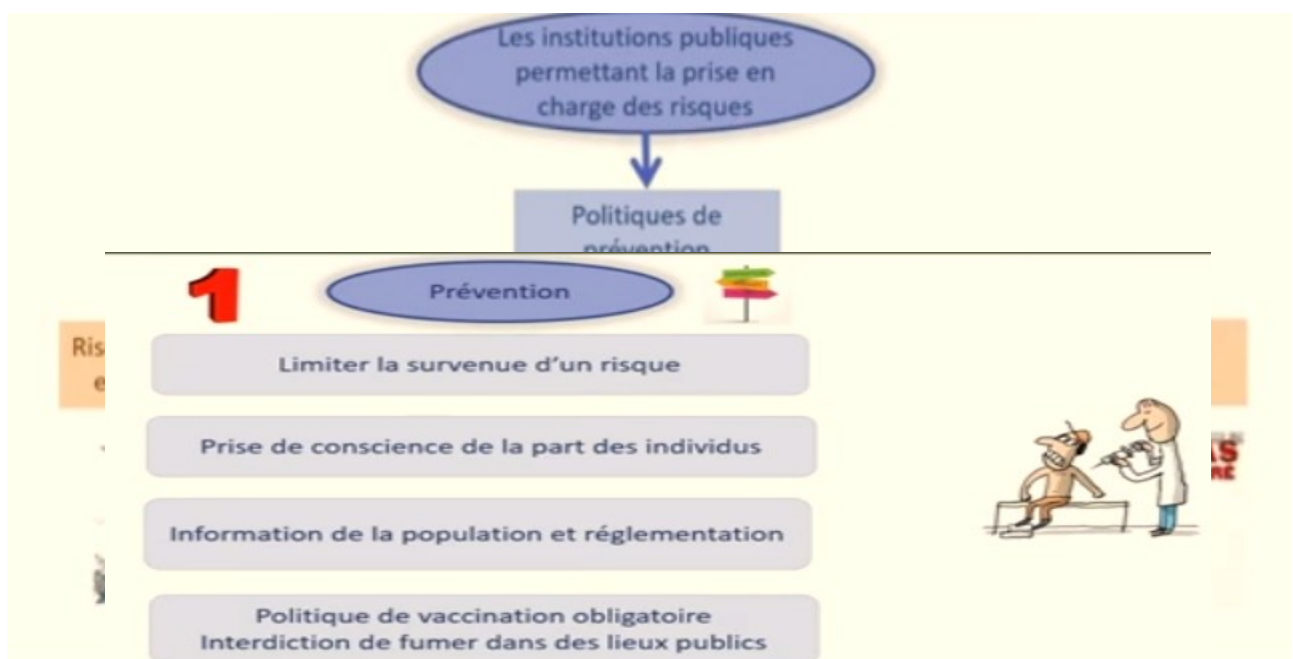
NOUS COMBINONS EN FRANCE UNE LOGIQUE MIXTE ENTRE ASSURANCE ET ASSISTANCE

Logique Beveridgienne en cas de chômage

- RSA :**
- Minimas sociaux
 - versement d'une allocation standard
 - Financement par l'impôt

Logique Bismarckienne en cas de chômage

- Allocation chômage :**
- Aide accordée en fonction de l'ancien salaire
 - Les salariés et les employeurs versent des cotisations



La prise en charge des risques repose sur trois principes

2

Mutualisation



Répartir le risque de façon solidaire

Réduire les inégalités face au risque

Couvrir le risque en transférant la charge sur plusieurs agents économiques

La prise en charge des risques repose sur trois principes

3

Diversification



Répartir le risque dans des domaines indépendants

Réduire l'impact d'un risque

Investir ses ressources monétaires et temporelles dans des domaines différents

Plan de prévention du risque inondation : prévention

Acquérir des actions et des obligations : diversification

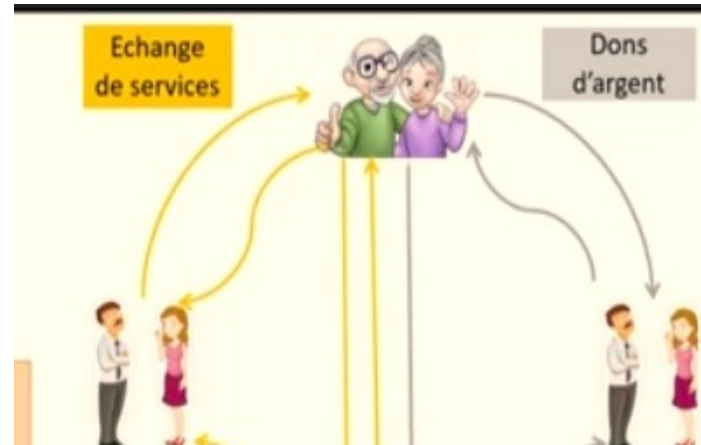
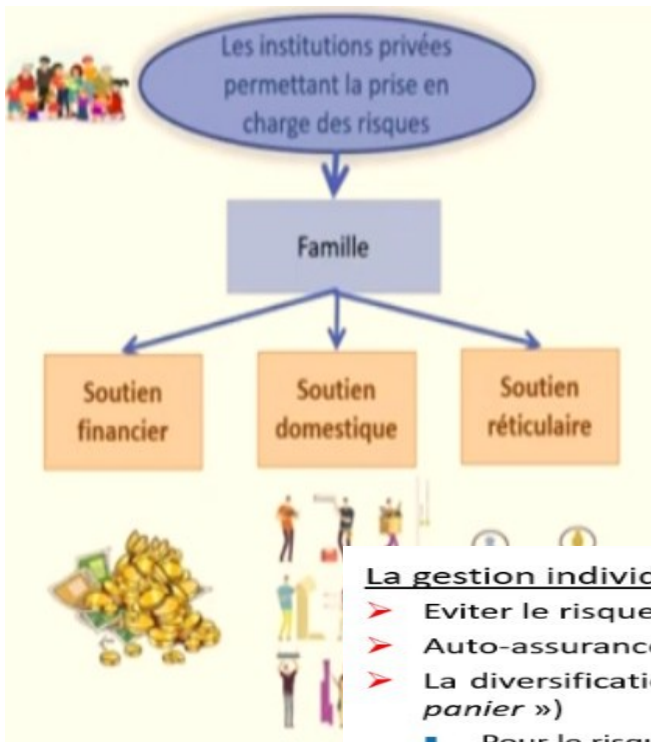
Payer sa cotisation d'assurance : mutualisation

Plan Vigipirate : prévention

Régulariser le paiement de sa prime d'assurance : mutualisation

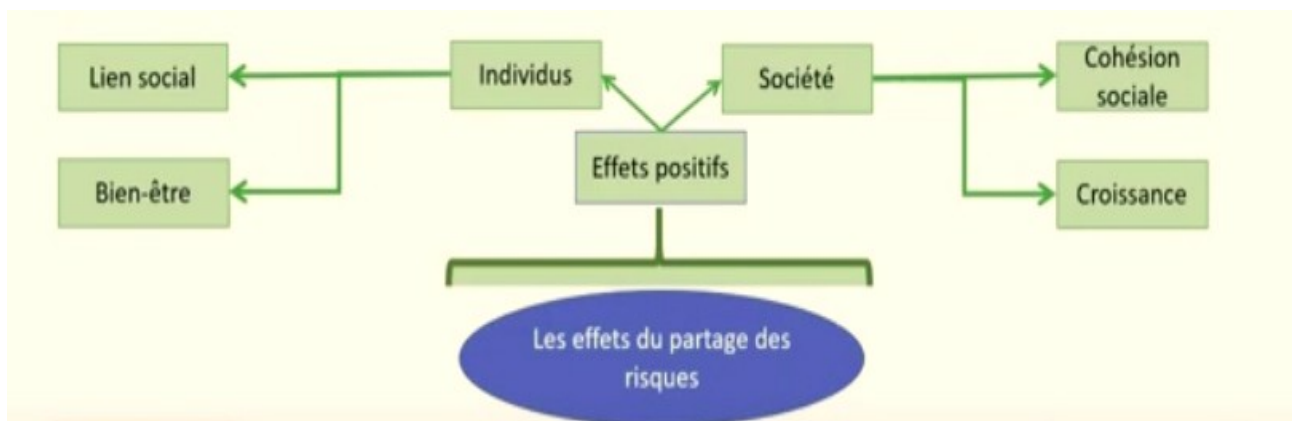
Acheter un logement pour le louer alors que l'on a déjà de l'argent à la banque : diversification

Déclarer un accrochage avec sa voiture à son assureur : mutualisation



La gestion individuelle

- Eviter le risque
- Auto-assurance => l'épargne de précaution
- La diversification (« ne pas mettre tous ses œufs dans le même panier »)
 - Pour le risque de patrimoine => diversifier son portefeuille d'actifs
 - Pour le risque de revenu d'activité : par exemple travailler à mi-temps dans le public et à mi-temps à son compte ; cette diversification fréquente dans les couples (ex. femmes fonctionnaires et mari agriculteur ...) => dans le cas des couples au-delà de la diversification suppose aussi la mutualisation (cf. plus bas)
 - Pour le risque d'entreprendre => diversifier ses produits (cf. polyculture plutôt que monoculture dans villages traditionnels)



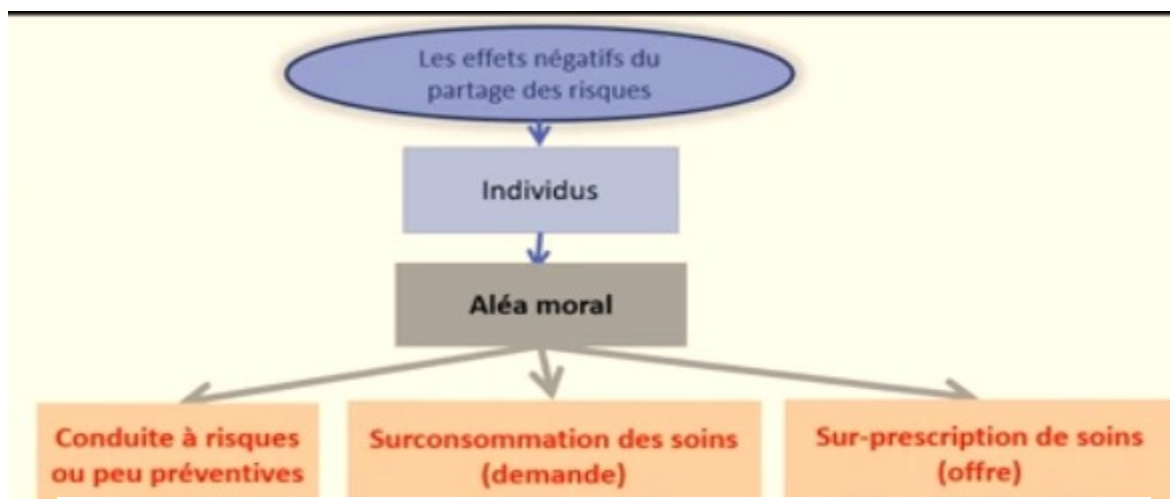


« **Le bien-être** est une notion complexe. Sa définition est différente d'un dictionnaire à l'autre, mais elle fait généralement intervenir les concepts de prospérité, de santé et de bonheur. » OCDE

Effets positifs :

Le partage des risques a des effets positifs tant pour les individus que pour la société :

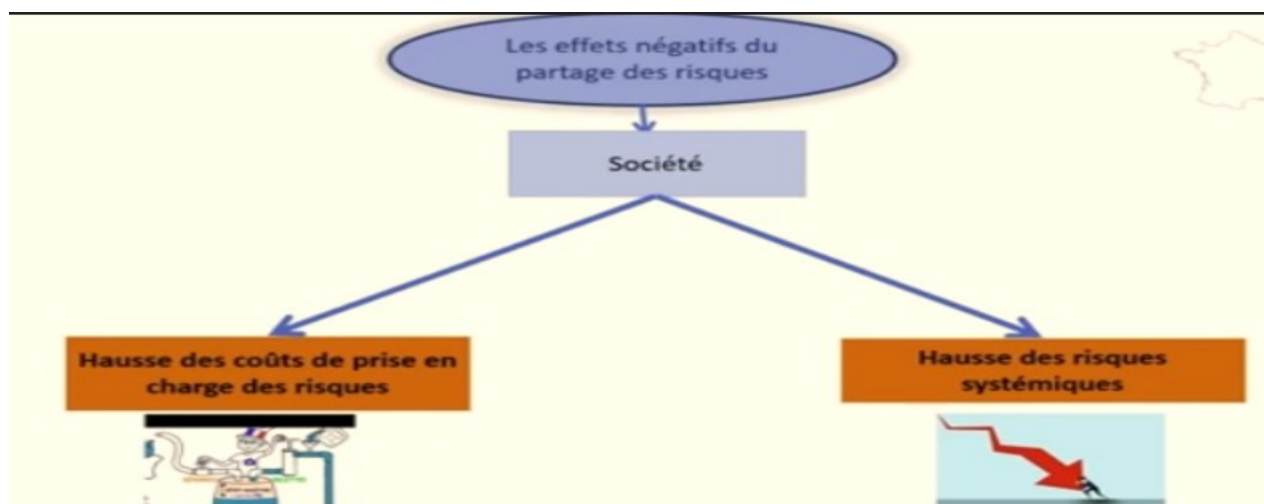
- Le partage des risques permet de réduire considérablement le coût supporté par chacun lorsqu'un risque survient (c'est le principe de la mutualisation)
- Le partage des risques permet donc de renforcer la solidarité entre les individus de la société.
- Le partage des risques permet, en outre, aux plus entreprenants de se lancer dans des projets plus risqués qui peuvent conduire à l'innovation.



L'information, problème crucial

- Premier cas l'assureur n'est « pas assez informé » : plus exactement : asymétrie d'information, à son détriment :
 - Sur le comportement de l'individu => **l'alea moral**
 - Sur le niveau de risque de l'individu => **l'anti-sélection**
- Deuxième cas l'assureur est « trop informé » => **sélection** (écrémage)

Aléa moral : D'abord apparu dans le domaine des assurances, l'aléa moral désigne le fait qu'un individu assuré contre la réalisation d'un risque augmente sa prise de risque de façon significative par rapport à une situation où il devrait assumer lui-même les conséquences négatives de la réalisation du risque. Cette situation est caractéristique d'une asymétrie d'information au détriment de l'assureur.



Effets négatifs :

Le partage des risques peut conduire les individus à accroître leurs dépenses, par exemple, les personnes qui bénéficient d'une couverture maladie ont des dépenses de santé plus élevées que les personnes non assurées. On appelle ce comportement l'aléa moral : le risque que l'on cherche à assurer est aggravé du fait du comportement des personnes qui se savent couvertes.

Pour la théorie des contrats, le risque moral correspond au comportement d'un agent qui ne va pas agir dans l'intérêt du principal parce que celui-ci n'est pas en mesure d'observer son niveau d'effort. La situation de risque moral repose à la fois sur l'incertitude et l'asymétrie d'informations entre l'agent et le principal.

Le rôle de l'État

- Peut « assurer » les risques corrélés
 - Peut imposer un contrôle pour limiter l'aléa moral
 - Peut imposer l'obligation d'assurance pour limiter l'anti-sélection
 - Peut imposer des règles aux assureurs limitant la sélection
- >>> Rechercher l'efficacité (assurer au maximum au moindre coût) et l'équité (ne pas faire supporter aux plus vulnérables des coûts trop importants)